

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 FÉVRIER 2015 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 23 février 2015 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Messieurs Pierre MOUTET, Laurent GITENET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Monsieur Fabrice PETELET, Madame Stéphanie ROBERT, Monsieur Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MEANT, Messieurs Laurent VILLANO et Didier RICARD.

Madame Stéphanie ROBERT a été désignée secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==

Le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2015 est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur le Maire demande à modifier l'ordre du jour, pour ajouter une délibération concernant l'engagement des dépenses avant le vote du budget primitif 2015.

ENGAGEMENT DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire informe que préalablement au vote du budget primitif 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2015, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2015.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

*** Aménagement du Bourg**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer à nouveau sur les travaux de dissimulation de la traversée du Bourg avec les nouvelles modalités d'intervention du SIEL. La commune réalise une économie de 5 576 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de dissimulation de la Route de Lespinasse seront terminés d'ici la fin de semaine. L'entreprise commencera alors les travaux de dissimulation de la traversée du bourg.

Une réunion est programmée le mardi 24 février avec le SIEL, France Télécom, EDF, le Syndicat des Eaux de la Teyssonne, Roannaise de l'Eau et le Conseil Général pour coordonner les travaux. Un plan de circulation devra être mis en place pour permettre aux entreprises de travailler dans de bonnes conditions et aux riverains d'accéder à leurs habitations.

Concernant les travaux de surface de la Route de Lespinasse, l'appel d'offre se termine jeudi 26 février à 10h00. Une réunion de la Commission d'Appel d'Offres est programmée le même jour à 10h30 pour l'ouverture des plis. Le cabinet d'études POLLEN AMÉNAGEMENTS étudiera les propositions des entreprises sous 8 jours. Une réunion du Conseil Municipal devra être organisée le samedi 7 mars 2015 pour retenir les entreprises.

Monsieur le Maire souhaite ensuite expliquer au Conseil Municipal les évènements qui ont eu lieu récemment en Mairie.

Par appel téléphonique en date du vendredi 13 février 2015, Monsieur Brice ROCHE, du SIEL, demande à Monsieur le Maire s'il a connaissance d'un projet d'enfouissement de la part d'ERDF. Monsieur le Maire n'a pas eu d'information de cet ordre. Monsieur ROCHE, lui rapporte qu'un de ses collègues, de retour du centre de travaux de Lyon a entendu parler de l'enfouissement d'un départ de ligne moyenne tension à CHANGY. Monsieur le Maire cherche à joindre immédiatement Monsieur MATHIEU, notre interlocuteur privilégié ERDF, mais ce dernier est injoignable un vendredi soir.

Dès lundi matin, Monsieur MATHIEU indique à Monsieur le Maire qu'il n'est pas du tout au courant de ce dossier. Un rendez-vous est fixé en Mairie le jeudi 19 février 2015.

Jeudi 19 février, après renseignements pris auprès des services, Monsieur MATHIEU confirme à Monsieur le Maire qu'ERDF a effectivement le projet d'enfouir le départ de la ligne moyenne tension Changy-Saint Bonnet des Quarts. Le tracé suit la route de Lespinasse jusqu'au poste situé à proximité du Foyer Rural, remonte la rue Philippe Picard, prend le chemin de Vers Mont, et monte à Véron par la Route Départementale n°41.

Monsieur le Maire fait part de son fort mécontentement de voir un projet aussi important mené par ERDF sans concertation avec la commune concernée, alors que cette dernière a fait très récemment des travaux d'enfouissement de réseaux. Dans le cadre de ces travaux, le SIEL a d'ailleurs envoyé à tous les concessionnaires de réseaux, dont ERDF, des Déclarations d'intention de Commencement de travaux (DICT). ERDF était au courant des travaux prévus par la Mairie.

Il est très dommage que nous n'ayons pas pu coordonner ces travaux. ERDF va être obligé de refaire une tranchée Route de Lespinasse. Ces travaux auraient également pu être coordonnés avec le raccordement du parc éolien, car le tracé ERDF emprunte le même tracé réalisé par EIFFAGE du Chemin de Vers Mont à Véron.

Par contre, nous pourrions coordonner toute la partie concernant la rue Philippe PICARD.

Monsieur le Maire a demandé à ce que les travaux débutent très rapidement route de Lespinasse afin de ne pas retarder les travaux de surface.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette information et demande à la Commission Information-Communication de préparer un petit flash info pour informer la population des travaux ERDF prévus.

Concernant le Très Haut Débit, les travaux se poursuivent. Suite à la modification des plans de déploiement du réseau, l'entreprise GRANIOU est actuellement en train d'envoyer des courriers pour annuler les premières demandes de conventions aux propriétaires concernés.

* Local commercial

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la vente du bâtiment destiné au local multiservices a été signée le jeudi 19 mars 2015, en même temps que l'acquisition du terrain de Monsieur CHARRONDIÈRE situé à proximité du cimetière.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Bernard RIVOLIER, architecte, le vendredi 13 février pour travailler sur la première esquisse. Le cabinet d'architecte étudie actuellement l'agencement intérieur, incluant le mobilier qui pourrait être récupéré dans le commerce actuel.

Il a également été fait une reconnaissance de fondations. Il y a bien des fondations sur ce bâtiment.

Le permis de construire devrait être déposé sous 8 à 15 jours.

* Construction du groupe scolaire

Les travaux avancent. Il n'y a pas de retard sur le planning. Les réunions de chantier sont toujours très intéressantes.

Il faudra bientôt choisir les couleurs intérieures.

Les raccordements aux réseaux extérieurs sont quasiment terminés. L'emplacement de la cuve de récupération des eaux pluviales a été défini. Il reste encore quelques travaux d'étanchéité sur la partie maternelle.

Les travaux se poursuivront par l'isolation extérieure et le bardage bois.

Concernant le mobilier, Madame GARNIER Isabelle, du Cabinet RIVOLIER, est venu faire un état de l'existant au niveau de la cuisine. Pourrait être récupéré l'évier en inox et une table inox.

Concernant le mobilier des classes, il est proposé le renouvellement complet d'une salle de classe, afin d'aménager correctement, avec le mobilier restant, la deuxième classe de primaire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET FORET DE REBRUNS

Monsieur Yves RIMOUX présente le compte administratif 2014 de la forêt sectionale de Rebruns. Les résultats se présentent comme suit :

Compte administratif 2014 Budget Forêt sectionale de « Rébruns » en Euros

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		57.420,29 €		46.718,17 €		104.138,46 €
Opération de l'exercice	10.958,64 €	2.235,47 €	5.000,00 €	0,00 €	15.958,64 €	2.235,47 €
Totaux	10.958,64 €	59.655,76 €	5.000,00 €	46.718,17 €	15.958,64 €	106.373,93 €
Résultats de Clôture		48.697,12 €		41.718,17 €		90.415,29 €
Restes à Réaliser						
Totaux Cumulés	10.958,64 €	59.655,76 €	5.000,00 €	46.718,17 €	15.958,64 €	106.373,93 €
Résultats Définitifs		48.697,12 €		41.718,17 €		90.415,29 €

Le Conseil a entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif 2014 Forêt de Rebruns.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 du budget de la forêt sectionale de "Rébruns", statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice,

- + 48.697,12 Euros pour la forêt sectionale de "Rébruns"

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
A Résultat de l'exercice (signe + pour excédent ou – pour déficit)	- 8.723,17
B Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	+ 57.420,29
C RESULTAT A AFFECTER	
= A+B (hors restes à réaliser)	EXCEDENT
(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci dessous)	DEFICIT
	48.697,12
<u>D SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D 001 (besoin de financement)	0.00
R 001 (excédent de financement)	41.718,17
<u>E SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</u>	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement :	0.00
F BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	0,00
AFFECTATION = C =G+H	48.697,12
G Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00
H Report en fonctionnement R 002	48.697,12
Ou DEFICIT REPORTE D 002	

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions provenant de :

- ADMR La Pacaudière
- BTP CFA LOIRE
- Bâtiment CFA 71
- Club Handisport forézien
- Centre Léon Bérard
- Association française des sclérosés en plaques
- ADAPEI
- FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du travail et des handicapés)
- Association Docteur CLOWN
- MFR Saint Romain de popey
- Croix Rouge
- Les Restaurants du Cœur
- AFM Téléthon
- AFIMAB
- FO
- France Alzheimer

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 200,00 € à l'association ADMR du Pays de La Pacaudière.

CONVENTION AVEC LA SPA

Monsieur le Maire explique que la loi impose à chaque commune de disposer, soit d'une fourrière communale, soit d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette dernière. Il existe à ROANNE deux fourrières intercommunales, gérées par la SPA pour les chiens et l'Arche de Noé pour les chats. Chaque commune intéressée peut passer convention avec ces deux associations pour la durée souhaitée, la contrepartie demandée est une participation annuelle, calculée au prorata du nombre d'habitants. Pour la SPA, le coût est de 0,20 € / habitant/an et pour l'Arche de Noé, entre 0,20 et 0,40 €/ habitant/an, pour l'année 2015.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer une convention avec la SPA, accepte la participation de 0,20 €/habitants et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

- *Retour de la compétence Voirie aux communes*

Monsieur le Maire explique que la compétence Voirie est une des compétences optionnelles de Roannais Agglomération. Roannais Agglomération devait définir l'intérêt communautaire de différentes compétences communautaires, dont la voirie, avant le 31/12/2014 au plus tard car, à défaut, tout le contenu de la compétence devenait communautaire.

La compétence Voirie était une compétence importante des deux ex communautés de communes du Pays de La Pacaudière et du Pays de Perreux, mais elle était peu ou pas développée dans les autres communautés fusionnées.

Vu la délibération n°265 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2014, portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Prend acte que le retour de la compétence Voirie prend effet au 1^{er} janvier 2015. La Commission Locale des Charges Transférées sera amenée à se prononcer sur l'évaluation des charges transférées dans l'année 2015 ;
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de restitution de la compétence Voirie à la commune de Changy, le certificat administratif de mise à disposition et la convention financière entre la communauté d'agglomération Roannais Agglomération et la commune de CHANGY.

- *Transfert de la compétence Assainissement*

Par délibération en date du 25 mars 2013, le Conseil communautaire a confirmé l'exercice de sa compétence optionnelle à compter du 1^{er} avril 2013 pour « l'assainissement des eaux usées et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté en application des 3^o et 4^o de l'article L.2221-10 ».

Roannais Agglomération est, en conséquence, substitué de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, aux anciens établissements publics et, le cas échéant, aux communes incluses dans son périmètre dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes, conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 décembre 2014, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et le certificat de mise à disposition.

Afin de clore ce dossier, il demande l'autorisation au Conseil pour signer la convention financière entre la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération et la commune de CHANGY ayant pour objet de définir les flux financiers à intervenir du fait de la prise de compétence de l'assainissement des eaux usées au 1^{er} avril 2013 (15.677,46 € en fonctionnement et 37.200,32 € en investissement).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière entre la communauté d'agglomération Roannais Agglomération et la commune de Changy.

- Modification de l'intérêt communautaire pour les chemins de randonnée

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Roannais Agglomération informant la commune de la modification de l'intérêt communautaire en matière de sentiers de randonnée, qui sera acté lors du prochain Conseil Communautaire prévu le 26 février prochain.

Au 1^{er} janvier 2014, l'intérêt communautaire précisait que Roannais Agglomération était compétent, en matière de sentiers de randonnée, pour l'étude du maillage du territoire en sentiers de randonnée ; l'extension, l'aménagement, la promotion et l'entretien des sentiers de randonnée et de leurs liaisons.

Or, après analyse juridique, il apparaît que l'entretien des voies communales et chemins ruraux est de la responsabilité de la commune et que la sécurité et la circulation sur l'ensemble des voies ouvertes au public dépendent uniquement du pouvoir de police du Maire. L'entretien des sentiers d'intérêt communautaire empruntant des voies communales ou des chemins ruraux ne relève donc pas de la compétence de Roannais Agglomération.

TOURS DE GARDE AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

LE 22 MARS 2015

HEURE	PERSONNES DE GARDE
8h à 10h	F. MEANT – S. ROBERT – F. PETELET
10h à 12h	R. ARQUILLERE – C. DURAND – P. GOUTORBE
12h à 14h	L. GITENET – D. RICARD – J.P. BOURLIERE
14h à 16h	P. MOUTET – L. VILLANO – C. THIVANT
16h à 18h	Y. RIMOUX – E. RICARD – L. GITENET (16h-17h) C. DURAND (17h-18h)

LE 29 MARS 2015

HEURES	PERSONNES DE GARDE
8h à 10h	F. MEANT – C. BIGAY – F. PETELET
10h à 12h	R. ARQUILLERE – C. DURAND – P. GOUTORBE
12h à 14h	L. GITENET – D. RICARD – J.P. BOURLIERE
14h à 16h	P. MOUTET – L. VILLANO – C. THIVANT
16h à 18h	Y. RIMOUX – E. RICARD – S. ROBERT

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'arrivée de Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la Loire.

* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la CCI concernant les animations « Le Commerce en Fête » et « A deux pas ».

* Monsieur le Maire informe le Conseil que l'attribution de compensation provisoire (Roannais Agglomération) pour 2015 s'élève à 34.632 €.

* Le Site de Proximité informe les élus que Roannais Agglomération n'a pas souhaité que le Site de Proximité poursuive sa mission emploi sur les 40 communes. Il ne pourra plus y avoir d'accompagnement pour les employeurs dans leur recrutement ni les publics dans leur recherche d'emploi.

* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de La Boule Changynoise demandant la gratuité de la salle le 14 mai pour l'organisation du tournoi de l'ABCR. Le Conseil Municipal donne son accord.

* Compte-rendu de la réunion de la commission Voirie : Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE indique que la commission s'est réunie le jeudi 12 février dernier.

- Elagage de 41 platanes au lieu-dit Le Pont. 6 foyers de Changy ont exploité bois de chauffage (65 stères de bois vendus)

- Reste à reclôturer le pré de Monsieur BOUQUIN.

- Chantier à venir : élagage des arbres entre la Teyssonne et la Route de Mariolles. Monsieur Bruno DUPUY sera contacté pour une prestation de service à l'aide d'une nacelle.

- Travaux à effectuer sur la rive de la Teyssonne pour renforcer la berge. Un devis a été demandé à Monsieur Romain MEUNIER, mais n'a pas encore été reçu.

- Busage du fossé aux Damiers à réaliser. Les tuyaux sont en stock

- Travaux sur le chemin entre le lieu-dit La Couette et Chez Fillon

- Travaux dans le hameau de Bardet pour l'évacuation des eaux pluviales à voir avec Roannaise de l'Eau

- Pneus arrière du tracteur à changer

- Prévoir l'acquisition de petits matériels : scie, perfo, perceuse

- Reconsidérer la gestion de l'habillement des agents de la voirie

Une réunion est prévue le samedi 7 mars 2015 à 11h00 pour l'attribution du marché de travaux concernant l'aménagement de la rue du Château, des abords du cimetière et de l'entrée est.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Le LUNDI 23 MARS 2015 à 20H00.</p>
--